



REDUCTION DU DROIT RSA

Par **KANNELLE972**, le **24/06/2021** à **12:55**

Bonjour

Je m'adresse à vous car j'ai reçu, il y a quelques jours (samedi 19 juin) une notification datée du 4 juin et l'enveloppe du 7 juin, du département de la haute-vienne, (pôle insertion LIMOGES) m'informant de la réduction de mon droit RSA, hors quelques jours avant j'avais reçu une notification m'informant d'une décision inverse.

Ils m'auraient envoyé en mars 2021 un recommandé mais je ne l'ai pas reçu (pas vu d'avis dans ma boîte aux lettres). Une personne CCAS me dit que le courrier leur est revenu non réclamé, une autre (mon AS) me dit que j'en ai signé la réception (elle me traiterait presque de menteuse), et cela est totalement faux.

Bref, dans le premier courrier (désolée, je ne l'ai pas sous la main pour vous indiquer la date) qui me dit que mon RSA est maintenu, il est évoqué le recommandé, dans le deuxième rien, il m'est juste dit que je n'ai pas rempli le contrat et les démarches relatives au CER.

Je ne comprends pas qu'ils puissent m'envoyer deux notifications différentes à quelques jours d'intervalles.

J'ai eu mon AS au téléphone (c'est elle qui a lancé cette procédure, je devais agir avant octobre 2020 m'a-t-elle dit, or elle ne m'a envoyé aucun courrier depuis le dernier RDV qui avait été annulé et pour lequel je devais en recevoir un nouveau? L'on avait évoqué de faire un dossier MDPH). Mais, avec le covid 19, étant public à risque, j'ai limité mes sorties au maximum depuis le début, donc ma situation n'a pas évolué, mon AS m'a reproché de ne pas avoir repris de RDV alors que l'on m'avait assuré par téléphone que je recevrai un courrier.

Elle m'a donné un rendez-vous mais pas avant le 1er juillet au plus tôt.

J'ai demandé, la possibilité d'une aide pour que je puisse payer: mon résiduel de loyer (281€ env.) et tout le reste (assurances, téléphone, ... diverses factures... et l'alimentaire, les déplacements.

Elle me répond que je vais être sanctionnée et que "dans le cadre d'une sanction, vous n'avez pas droit à d'aides financières et que c'est la procédure, je ne peux rien y faire, on ne peut pas aller contre la procédure, vous ne serez sanctionnée que de la moitié, que sur un mois!" Je crois, à condition qu'elle fasse ce qu'il faut pour que ça ne soit pas plus!

Comme si l'on peut vivre décemment avec 446€ à deux, dont un enfant de 11 ans!

Je vais me retrouver le mois prochain avec seul revenus: 246€ de RSA(au lieu de 491€) et la pension alimentaire de 220€ que je touche pour mon fils de 11 ans. J'avais déjà des difficultés à m'en sortir, cela va être encore plus compliqué. Je n'ai pas été convoquée devant une commission ou autre avant que cette réduction soit appliquée dès le mois de ce juin.

Pas de possibilités de m'expliquer, et de part mon statut de public à risque, j'a suspendu toutes démarches. Mais j'aurai eu un autre RDV par courrier, je l'aurai honoré. Mon AS n'ai revenue vers moi à aucuns moments depuis le dernier RDV pour m'en proposer un nouveau.

En conclusion, pouvez-vous m'aider ou m'apporter conseil des démarches pour inverser cette décision très préjudiciable dans ma situation.

Je vous pris d'agrèer mes sincères salutations.

Kannelle972